



Déclaration liminaire CFTC – CFE-CGC au CTSD Paca du 26 février 2019

M. le Directeur régional,

Mmes et MM. les membres du CTSD,

Les élus CFTC - CFE-CGC agiront tout au long de la mandature dans le sens d'un dialogue social transparent et équitable autant pour le bénéfice des collectifs de travail que pour les agents à titre individuel, quelle que soit leur position, leur grade ou leur statut. Les élus CFTC - CFE-CGC inscriront leurs actions et leurs propos dans une démarche de construction et d'écoute avec l'ensemble des acteurs du dialogue social régional.

Les tensions malheureusement régulièrement rapportées sur les charges de travail, dans un contexte de réduction de nos effectifs que nous subissons dans la durée, ne doivent pas nous empêcher de réfléchir ensemble à des solutions locales pour préserver et améliorer les conditions et le bien-être au travail des personnels, tant sur le plan matériel que sur celui du sens que nous donnons à nos actions.

Le vœu que nous formulons depuis plusieurs années consistant à regrouper les agents marseillais sur un même site offrant de meilleures conditions de travail est aujourd'hui à l'étude. Nous porterons donc une attention toute particulière à l'évolution du dossier qui vient de s'ouvrir sur la stratégie immobilière de la DR.

Nous veillerons également à ce que la déclinaison locale de la réflexion autour de l'harmonisation des règlements intérieurs des Directions régionales s'applique de manière équitable, en lien avec les spécificités de notre région, pour que les intérêts de nos agents et les avancées sociales négociées de longue date soient préservées.

Nous porterons aussi notre attention sur une juste évaluation des charges de travail de nos unités, pour que leurs activités pérennes, mais aussi les interventions ponctuelles de plus en plus nombreuses auxquelles elles doivent répondre, restent soutenables aussi bien pour les collectifs de travail que pour les agents.

Sur l'ordre du jour de cette première réunion de la mandature et pour assurer les conditions d'un dialogue social constructif, nous vous interpellons

- Sur le règlement intérieur de ce comité, sur les conditions de quorum et sur le rôle des différents acteurs (élus titulaires, suppléants et experts) dont nous souhaitons que la formulation soit fidèle à la réglementation.
- Sur le sujet des astreintes, nous demandons une transparence accrue et un dénombrement spécifique dans le cadre du bilan social de la DR.
- Sur la campagne de mobilité des B et C, nous tirons un bilan positif de la campagne à un tour expérimentée en 2018, qui permet selon nous une équité accrue mais qui nécessite de maintenir un effort soutenu d'information pour garantir la transparence du processus et des chances égales pour tous.
- Sur la question de la "stratégie immobilière", nous demandons, à ce stade, une communication officielle régulière et la transparence pour les agents de la Direction régionale, car cette réflexion, aujourd'hui nécessaire, doit passer par le dialogue collectif et une large concertation.
- Sur le sujet amiante, vous nous aviez sollicité le 16 janvier pour participer, en notre qualité d'élus du personnel, à un GT national demandé par le CHSCT ministériel, et conduit par Monsieur Quéré, référent amiante ministériel. Deux réunions avaient été programmées à ce sujet, les 28 janvier et 8 février. Nous avons à cet effet identifié et formé, dans un espace de temps très bref, un représentant pour notre liste. Nous déplorons que ces réunions aient été ajournées sans information officielle, ni au moment où ces ajournements ont été connus, ni par la suite. Nous le déplorons pour les efforts que nous avons engagés, et surtout pour l'information et les conclusions attendues de ce GT que les agents de la DR n'ont pas eues.



Voeux CFTC – CFE-CGC au CTSD Paca du 26 février 2019

Voeu 1 Règlement intérieur

« Conformément à l'article 46 du décret 2011-184 du 15 février 2011, les élus CFTC - CFE-CGC demandent le remplacement de la 2ème phrase de l'article 10 du projet de règlement intérieur du CTSD de la DR PACA, de « *Toutefois, si la moitié au moins des représentants du personnel ayant voix délibérative ne sont pas présents ou représentés à l'ouverture, la séance est levée* » par : « *Le quorum est réuni dès lors que la moitié des représentants du personnel ayant voix délibérative est présent lors de l'ouverture de la réunion. Dans le cas contraire, [...]* ». »

Vote : Favorable CFTC CFE-CGC ; Contre CGT SUD FO.

Voeu 2 Règlement intérieur

« Les élus CFTC - CFE-CGC demandent que l'ensemble des agents soit destinataire de chaque compte-rendu de CTSD au plus tard 4 mois après sa tenue tel que prévu à l'art 20 du règlement intérieur. »

Vote : Favorable CFTC CFE-CGC ; Contre CGT SUD FO.

Voeu 3 Astreintes/permanences

« Différents agents ayant dû, en 2018, se rendre disponibles en dehors des jours ouvrables, les élus CFTC - CFE-CGC demandent que soit établi pour l'année écoulée et celles à venir, un bilan de ces situations ponctuelles et mesurer si elles sont qualifiables de permanence ou d'astreinte. Les élus CFTC - CFE-CGC demandent à ce qu'un bilan quantitatif des astreintes et des permanences soit inséré à un bilan social de la Direction régionale. »

Vote : Favorable CFTC CFE-CGC ; Abstention CGT SUD FO.

Voeu 4 Mobilités

« Les élus CFTC – CFE-CGC demandent que le CTSD soit destinataire d'un bilan quantitatif des mobilités, ventilé par service, indiquant le nombre d'agents ayant émis un souhait de mobilité et le nombre de mobilités effectives. Il conviendra de distinguer les postes redéfinis des autres postes et mesurer les flux entre services. »

Vote : Favorable à l'unanimité.

Voeu 5 Stratégie immobilière

« Les élus CFTC - CFE-CGC demandent qu' à compter de mars 2019, soient organisées des réunions bimestrielles officielles d'échanges / écoute, sous la forme d'une « infocom » ou d'un « forum » où l'administration présentera l'avancement du dossier sur la stratégie immobilière de la DR, et où les agents pourront s'exprimer. »

Vote : Favorable à l'unanimité.

Voeu 6 Stratégie immobilière

« Les élus CFTC - CFE-CGC demandent que si un déménagement est envisagé, il soit associé à chaque scénario d'implantation, une étude sur les temps d'accès domicile-travail des agents, à définir en concertation avec les représentants du personnel. »

Vote : Favorable à l'unanimité.